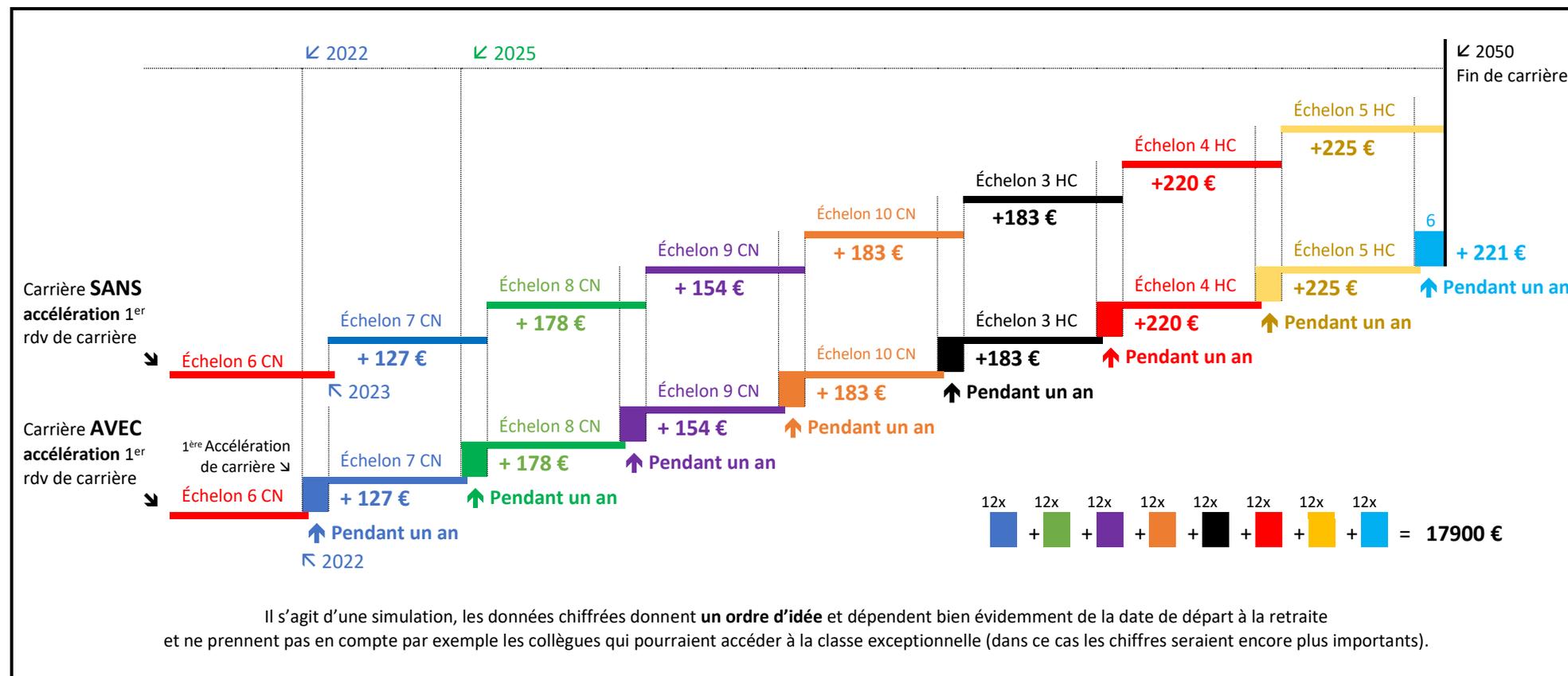


## Comparaison de deux carrières type avec passage à la hors classe au cours du 10<sup>e</sup> échelon de la classe normale Avec ou sans accélération suite au premier rendez-vous de carrière



Pendant toute votre carrière, avec une accélération de carrière à l'échelon 6, vous gagnez à chaque changement d'échelon le bénéfice de l'échelon atteint pendant un an et ce, jusqu'à la fin de votre carrière.

Un collègue qui aurait bénéficié d'une accélération de carrière à l'échelon 6 aura touché en fin de carrière **17900 € brut** de plus qu'un collègue qui n'en a pas bénéficié. Pour le second rendez-vous de carrière ce bénéfice est d'environ **14 000 € brut** cumulés sur une carrière complète.

Enfin si l'appréciation du troisième rendez-vous de carrière vous permet de ne pas perdre deux ans avant de passer à la hors-classe, cela vous donne un bénéfice cumulé de plus de **20 000 € brut** sur votre carrière complète.

Une personne qui voit sa carrière accélérée lors des deux 1<sup>ers</sup> rendez-vous de carrière et qui grâce à une appréciation favorable lors du troisième rendez-vous n'attend pas deux ans avant son passage à la hors-classe, verra donc une différence de salaire d'environ **50 000 € brut** sur l'ensemble de sa carrière (sans compter l'impact sur la retraite) par rapport à une personne qui à cause d'appréciations injustes passe à côté de ces avantages !

**Vous comprenez maintenant la nécessité de solliciter le SNALC pour exercer vos recours suite aux rendez-vous de carrière !**